

Dijon, le 13 décembre 2024

**Discours
de Monsieur le Préfet**

Salon des maires 2024

Monsieur le président de l'Association des Maires de la Côte d'Or,
Mesdames et messieurs les députés,
Madame et messieurs les sénateurs,
Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le
Ministre,
Monsieur le Président de la Métropole, Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs les maires, Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi de commencer par vous remercier, Monsieur le président, pour votre invitation. Le salon des maires constitue un grand rendez-vous politique, au sens noble du terme, et je me réjouis d'y participer.

Les maires sont de ceux qui font la République au quotidien, sur tout son territoire, pour tous ses citoyens. Je suis venu saluer votre engagement remarquable et vous dire que l'État se tient plus que jamais à vos côtés. En ces temps difficiles, la solidarité entre les élus et l'État revêt une importance d'autant plus grande.

Bien que mon arrivée en Côte-d'Or soit récente, je veux d'abord me faire l'écho de l'action conjointe des maires et des services de l'État au cours de cette année 2024, qui aura été très riche pour notre pays comme pour le département. Je pense au succès que les Jeux Olympiques et Paralympiques ont pu représenter et je pense bien sûr au passage de la flamme en Côte-d'Or le 12 juillet dernier, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Je tiens à saluer ici le travail des forces de sécurité et des élus qui a permis que ce relai soit un magnifique moment festif.

Cette année spéciale fut aussi marquée par les commémorations du 80^e anniversaire du Débarquement et de la Libération. Dans le département, la mémoire collective n'oublie pas tous les sacrifices consentis par les résistants locaux. Ces commémorations ont permis de raviver le souvenir des patriotes de l'Auxois fusillés à la suite d'un procès inique, ou celui des combats héroïques des maquisards de la forêt de Châtillon. Notre pays sait ce qu'il doit à la Côte-d'Or et au courage des grands résistants bourguignons.

Un autre pan de la riche Histoire de la Côte-d'Or a été cette année particulièrement mis à l'honneur, avec l'installation à Dijon du siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin. Fruit d'un travail collectif de long cours, entre Etat et Ville de Dijon, elle illustre toute la complémentarité de notre action. La venue de l'OIV dans le département récompense l'exceptionnel patrimoine de celui-ci, permis par le travail quotidien de toute la profession viticole.

Enfin, cette année était une année électorale – et même très électorale. L'organisation et la tenue de ces élections se sont bien passées en Côte-d'Or et je remercie tous les maires et élus qui s'en sont chargés aussi rapidement et efficacement.

Chers élus,

Ces grands moments nous rappellent à quel point la Côte-d'Or est un département fort et dynamique. Un dynamisme qui se maintient grâce à vous, élus de terrain, qui, au quotidien, œuvrez pour la prospérité de ce territoire et le bien être de nos concitoyens.

Néanmoins, nos réussites ne doivent pas masquer la période d'incertitudes à laquelle nous sommes collectivement confrontés.

Je ne suis pas venu ici pour vous raconter des histoires : le moment que notre pays traverse est difficile, que ce soit du côté de la situation des finances publiques comme sur le plan des turbulences politiques. Mais je mesure la chance que j'ai, en tant que préfet, de me trouver dans une région et dans un département où on sait toute la valeur de l'intérêt général, que portent admirablement ses élus, et où on sait, aussi, tout la valeur du travail. Je sais donc que je pourrai compter sur vous pour surmonter, ensemble, cette période compliquée, en transparence et en confiance.

Car il faut le dire : un gouvernement, même démissionnaire, travaille sur les affaires courantes ; un préfet, même avec un gouvernement démissionnaire, travaille au service de son territoire.

Il n'y a pas, en France, de vacance de l'État : soyez assurés que celui-ci reste votre partenaire et que nous allons continuer de soutenir, en 2025, votre rôle de premier investisseur public local.

Je suis donc venu ici pour vous dire que **l'État est plus que jamais à vos côtés**, pour **protéger les habitants**, pour **faciliter les projets** et **vous aider à préparer l'avenir** sereinement.

I/ L'État est à vos côtés pour protéger notre département au quotidien

Protéger, c'est d'abord vous protéger.

Depuis le début de l'année, 35 faits contre des élus ont déjà été recensés dans le département. C'était 23 en 2022. Et encore, certains faits passent sous nos radars, car non signalés. Je le dis avec force : la violence contre les élus est inacceptable et aucun fait n'est anodin. L'État est pleinement engagé dans la lutte contre les violences commises à l'égard des élus et a déployé un panel de mesures, un « pack de sécurité », destinés à vous accompagner : prise de plainte facilitée, formations de gestion des incivilités et des comportements violents proposées par les forces de sécurité, ou encore mise en place de référents « sûreté » dans les brigades de gendarmerie et commissariats.

Protéger, c'est aussi agir concrètement et fermement contre la délinquance, les trafics et l'insécurité du quotidien. Cette action doit être partenariale : les maires, plus que jamais, font partie du continuum de sécurité. Dans les communes où elles existent, le travail entre polices municipales et police nationale est excellent.

Toutes les semaines, je réunis nos forces de l'ordre pour faire un point sur la sécurité : je dois dire, depuis mon arrivée, que je suis impressionné par leur engagement, par leur activité.

Les chiffres rendent hommage à leur travail sans relâche. Nous

constatons, sur les 10 premiers mois de 2024, une décrue des faits de délinquance enregistrés dans le département pour les deux principales catégories étudiées – les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes –, par rapport à la même période en 2023. Les vols avec violence diminuent de près de 10 %, comme les coups et blessures volontaires. Le nombre de victimes de violences conjugales diminue, lui, de 14 %. Je pourrais multiplier les chiffres, mais je préfère rappeler que rien n'est gagné, que rien n'est définitif, et que notre action doit encore s'accroître pour éviter de nouvelles vies brisées.

L'action de nos forces de l'ordre est particulièrement déterminée contre le trafic de stupéfiants, véritable cancer qui ronge notre société. C'est la mère de toutes les batailles, car ce trafic génère son lot de règlements de comptes, de rackets, de dégradations, de nuisances. Tous les territoires sont concernés : encore récemment, même dans des communes hors de l'agglomération dijonnaise, nos policiers et gendarmes démantelaient des réseaux de trafiquants. Sur ce volet, je vous le dis : les efforts ne faibliront pas. J'ai, dès mon arrivée, demandé à ce que soit élaboré un plan spécifique contre l'insécurité générée par le trafic de stupéfiants. Sur le volet de la répression comme sur celui de la prévention, j'ai insisté pour que ce plan soit construit avec l'ensemble des services, collectivités et partenaires car cette lutte nous concerne tous. La traduction concrète de ce plan sera très prochainement visible, sur le terrain.

L'État déploie, à vos côtés, des moyens ambitieux pour lutter contre toutes ces formes de délinquances. J'aimerais saluer à ce titre les

collectivités qui s'engagent dans des dispositifs contractuels de sécurité avec l'État, qu'il s'agisse des contrats de sécurité intégrée ou des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Je salue également la signature de volets « sécurité » dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain ».

Grâce à ces initiatives, vous, Mesdames et Messieurs les maires, facilitez la vie et la sécurité de vos administrés. Et l'État met les moyens pour vous épauler dans le dernier kilomètre de votre action, avec par exemple, cette année, la création de la Brigade Territoriale Mobile de la gendarmerie, à Arc-sur-Tille.

Protéger, c'est aussi vous apporter toute l'aide nécessaire pour anticiper, prévenir et agir en cas de catastrophes naturelles.

Face aux risques naturels, je conçois notre action comme un triptyque : anticipation, réactivité et coopération. Ce triptyque est, je le crois, la clef de notre résilience.

En Côte-d'Or, tout le monde garde en tête les inondations de fin mars et début avril et les épisodes orageux de juillet et d'août. Je tiens à saluer la réactivité et le sang-froid de chacun lors de ces épisodes, et notamment ceux des sapeurs-pompiers. La coopération a été forte, entre les services de l'Etat, le Conseil départemental, l'AMF et les maires. Cette coopération, indispensable, a permis de protéger efficacement chaque citoyen. Le classement de 104 communes du département en état de catastrophe naturelle a permis de leur apporter un soutien essentiel. Le travail continue pour leur apporter toute notre aide et réaliser un retour d'expérience afin de toujours progresser. J'ai l'intention, à ce sujet, de tenir prochainement une réunion de travail avec les parties prenantes, et notamment les maires concernés par ces inondations.

Qu'on se le dise, ces phénomènes climatiques pourraient devenir de plus en plus fréquents. Nous devons donc collectivement poursuivre nos efforts pour anticiper les risques et continuer à réagir efficacement en cas de crise.

Protéger, c'est enfin et aussi protéger et inclure les populations les plus fragiles.

La lutte contre la pauvreté et l'insertion font évidemment partie de nos priorités.

Avec un taux de chômage de 5,7 %, la Côte-d'Or est un territoire au tissu économique solide. Son dynamisme en matière d'insertion et d'accompagnement a même été renforcé avec la création de France Travail et la formation des comités locaux pour l'emploi où les élus occupent des places prépondérantes. Il faut toutefois se garder de crier victoire et rester, collectivement, vigilants, alors que des signaux nous viennent concernant des sociétés en difficulté. Les services de l'État seront attentifs à ce que les entreprises et salariés concernés soient, à chaque fois, accompagnés de la meilleure des façons possibles.

Toujours dans cette volonté « d'aller vers », d'inclure et d'accompagner, l'État a souhaité rapprocher les services publics des usagers à travers les **Maisons France Services**. La Côte-d'Or en compte 27, dont 23 en zone rurale, assurant ainsi une bonne couverture territoriale. Il faut ici saluer aussi l'engagement du Conseil départemental, qui s'est associé à l'État dans 13 structures sous le label local « France services Côte-d'Or ». La création, en novembre, d'une Maison France Services dans le quartier des Grésilles de Dijon illustre tout le rôle qui peut être celui de ces structures auprès des populations les moins favorisées.

Enfin, je veux souligner le caractère structurant du financement de l'Etat en faveur de la santé de nos concitoyens. Par exemple, à travers une dotation qui complète celle de l'assurance maladie, l'Etat abonde le Fonds d'intervention régional de l'ARS qui, en Bourgogne-Franche-Comté, représente 250 millions d'euros annuels pour financer notamment des actions de prévention ou d'hospitalisation. L'ARS, par sa politique volontariste en matière de soins de proximité, déploie une couverture territoriale d'établissements ou de maisons de santé dans tout le département.

II/ L'Etat est aussi un conseiller des élus, pour les accompagner financièrement et les guider dans leurs projets

Je souhaite d'abord, et je pense que tous les membres du corps préfectoral seront d'accord avec moi, saluer votre implication sans faille pour vos territoires, qui nous oblige à mettre la barre très haut pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

Permettez-moi d'ailleurs de saluer le beau travail de nos sous-préfets d'arrondissement de Dijon, de Beaune et de Montbard, qui sont vos premiers interlocuteurs, tous les jours sur le terrain, à vos côtés. Le couple « préfet-maire », s'il existe bel et bien, ne doit pas occulter son indispensable corollaire, celui du sous-préfet et des élus de son arrondissement. **C'est ensemble, en fonctionnant en mode « projet » , que nous sommes les plus efficaces au service de notre territoire et de ses habitants.**

L'Etat, à ce titre, est à vos côtés pour apporter des solutions aux problèmes d'ingénierie de vos projets. Je pense ici au rôle de la délégation territoriale de l'ANCT. Elle intervient en subsidiarité de l'offre d'ingénierie locale, lorsque celle-ci est insuffisante pour

répondre à la demande de la collectivité, en mobilisant les marchés nationaux d'ingénierie et pour prendre en charge le coût de l'étude.

Mais, comme vous le savez, l'accompagnement de vos projets par l'État se fait d'abord financièrement. Je pourrais mentionner les 183 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement versés en 2024 aux collectivités de la Côte-d'Or, mais je préfère citer les crédits d'investissement, car vous êtes, vous les maires, les premiers investisseurs publics locaux. L'État vous soutient et continuera à le faire. La dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local ont été stables en 2024, pour la deuxième année consécutive. Elles ont été renforcées par les crédits du Fonds vert, fléchés vers les transitions énergétique et environnementale. En y ajoutant le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire – plus de 25 millions d'euros en 2024 pour les communes du département –, la dotation politique de la ville, la dotation de soutien à l'investissement des départements et le Fonds national France services, **l'État a apporté un soutien à hauteur de 76 millions d'euros en 2024 à l'action des collectivités du département, orienté en quasi-totalité sur l'investissement.**

Le détail de certaines enveloppes allouées à la Côte-d'Or permet de mesurer cet effort, en particulier en direction des maires :

- Plus de 14 millions d'euros en DETR ;

- Plus de 3 millions d'euros en DSIL ;
- Plus de 9 millions d'euros en Fonds vert, notamment pour des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ou de développement des mobilités durables en zones rurales.

S'agissant des perspectives, et sans vouloir ternir les propos que je viens de prononcer, il me faut tenir devant vous un discours de vérité. Je ne vous apprends rien si je vous dis que la situation budgétaire de notre pays nous impose, à tous, de faire des efforts. La situation est très préoccupante, car le niveau de la dette publique, qui a désormais largement dépassé les 3 000 milliards d'euros, pourrait nuire à la souveraineté de notre pays, dans un contexte où la charge de la dette représente désormais le deuxième poste de dépenses de l'État : plus de 50 milliards d'euros en 2024. Si notre pays souhaite garder la main sur son avenir et ne pas obstruer outre mesure les perspectives des générations futures, des efforts budgétaires seront nécessaires. Ces efforts, nous devons alors les faire ensemble, dans un partenariat étroit entre État et collectivités.

Mais ces efforts ne signifient pas la diminution ou l'arrêt brutal, du jour au lendemain, de tout soutien de l'État, qui investit chaque année des sommes importantes dans le département, et continuera à le faire. J'ai parlé des dotations, de l'investissement de l'État dans la sécurité et dans la santé. Je pourrais multiplier les exemples au sujet du département en 2024 : 10 millions d'euros investis par la DRAC dans la culture et autant par l'ADEME dans la transition énergétique ; 30 millions de crédits d'État dédiés à l'hébergement, y compris des demandeurs d'asile, 28 millions dédiés à l'insertion par l'activité économique, aux entreprises adaptées ou aux dispositifs d'emploi à

destination de nos jeunes.

Ce sont plus de 383 millions d'euros consacrés par l'État en 2024 à la Côte-d'Or, sur le seul périmètre des transferts aux collectivités et de l'action de l'administration et des agences de l'État.

En l'état, dans le cadre de la loi spéciale déposée au Parlement pour assurer la continuité du financement de l'action publique, la dotation globale de fonctionnement, qui est un prélèvement sur recettes, sera bien versée par douzièmes dès le début de l'année 2025, sur la base de son montant de 2024. Ce montant sera régularisé lorsque le projet de loi de finances pour 2025 sera voté. Ce mécanisme concerne également les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR). Le FCTVA, lui, voit ses règles inchangées : les crédits attribués dépendent toujours des demandes des collectivités auprès de l'État.

Concernant les subventions, elles ne peuvent pas être engagées sous le régime des services votés, sauf exception qui correspondrait à une situation d'urgence. Dès lors, au titre du Fonds vert par exemple, les collectivités recevront le paiement des subventions déjà attribuées, mais il ne pourra pas y avoir de nouvelles subventions attribuées avant le vote du PLF pour 2025. Le principe sera le même pour les dotations d'investissement comme la DSIL ou la DETR : il y aura seulement les paiements pour les engagements réalisés en 2024, mais pas de nouveaux engagements tant que ne sera pas promulgué le PLF pour 2025.

Telle est la situation à l'heure à laquelle je m'exprime. Il appartient au prochain gouvernement de présenter dans les meilleurs délais un projet de loi de finances, qui sera la base du débat au Parlement. Mais n'ayez aucun doute sur le fait que les services de l'État déclineront

localement et à votre bénéfice les résultats de cette loi de finances, car je pense pouvoir annoncer sans prendre trop de risques qu'elle contiendra à coup sûr un volet relatif aux transferts financiers vers les collectivités.

Toutefois, chers élus, notre action à vos côtés n'est pas que financière. Elle ne peut se décrire par des seuls chiffres, des seuls acronymes.

III / Le rôle de l'État en Côte-d'Or est aussi et surtout de faciliter votre travail et de savoir promouvoir vos bonnes initiatives.

L'État est tout d'abord votre premier interlocuteur pour interpréter le droit et vous aider à mieux appréhender des normes qui peuvent parfois contraindre vos initiatives.

En 2024, mais plus généralement sur les dernières années, ce dialogue se matérialise par des centaines, des milliers de lettres, de courriels, de circulaires, d'appels téléphoniques et de rendez-vous physiques entre élus et services de la préfecture. Le conseil que vous prodiguent les services de l'État, véritable accompagnement personnalisé, vise autant à sécuriser juridiquement vos actes – et donc vous, les signataires ! - qu'à expliquer des textes parfois techniques, complexes. Pour avoir travaillé, au cours de ma carrière, au sein de différentes collectivités, je mesure pleinement l'importance de ces échanges quotidiens qui, bien souvent, évitent contentieux et frustrations.

L'État facilitateur comme je le conçois est également celui qui s'adapte aux réalités des territoires. Vous le savez, et de plus en plus, le préfet que je suis dispose de pouvoirs accrus en matière de dérogation, d'interprétation et d'expérimentations normatives. Ces

possibilités existent, et il est régulièrement question de les renforcer pour davantage adapter nos réglementations nationales aux réalités pratiques de nos territoires. Vous pouvez donc compter sur moi pour en faire usage à chaque fois que cela ira dans le sens de l'intérêt général et des nécessités locales.

A ce titre, en application d'une circulaire datée d'octobre, les services de la préfecture ont fait remonter au niveau central des projets bloqués du fait de l'application d'une norme contraire, disons, **au bon sens**. Pour ne prendre qu'un exemple, celui du projet « Eau et agriculture durable du Châtillonnais », nous avons souligné la mauvaise articulation entre aides nationales et européennes qui valorise insuffisamment les services rendus à l'environnement. Cette situation a d'ores et déjà donné lieu à des échanges avec l'administration centrale pour avancer à son sujet.

L'État facilitateur comme je le vois est également un État à l'écoute.

Croyez-moi, l'État écoute vos demandes. Il les écoute au niveau national, à travers vos organes représentatifs – je salue ici à nouveau l'Association des maires, et l'Association des maires ruraux. Il le fait également au niveau local, à travers les procédures de consultation formelle mais également dans les échanges informels du quotidien avec le corps préfectoral.

Enfin, je souhaite avoir un mot tout particulier pour rappeler l'importance du soutien de l'État dans nos zones rurales.

La ruralité, c'est l'immense majorité des communes de la Côte-d'Or, c'est le cœur battant du département : c'est pour cela que l'État agit

et continuera de le faire.

Le plan **France ruralités** se déploie depuis 2023, autour de 4 axes que je veux illustrer sans être exhaustif :

- **Dans le cadre du programme *Village d'avenir***, 18 communes cote-d'oriennes ont déjà été sélectionnées au titre de leurs projets et bénéficient d'un accompagnement spécifique.
- **Au titre de *France ruralités solutions***, 7 communes ont déjà pu bénéficier du fonds de soutien au commerce rural, pour financer la création ou le maintien de commerces multi-services. Autre exemple, grâce au Fonds « Lieux de convivialité », la commune d'Epoisses a pu être soutenue pour la création d'un tiers-lieu de convivialité et de services publics.
- Derrière l'appellation très technocratique de « **dotations en faveur de la biodiversité et des aménités rurales** » de ce plan, ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été concrètement versés cette année aux collectivités du département.
- Le **zonage France Ruralité Revitalisation (FRR)** en constitue le 4ème axe et vise à simplifier le zonage de revitalisation rurale (ZRR) préexistant. Je sais que sa mise en œuvre suscite des débats parmi les élus locaux, notamment parmi les maires. Là encore, il nous faut travailler ensemble à la déclinaison la plus intelligente sur le plan local de cette législation. La mise en œuvre des mesures fiscales relatives au zonage relève, elle, de la décision d'un prochain gouvernement.

IV / Enfin, face aux défis d'aujourd'hui et de demain, l'État est là pour accompagner les transitions et réussir à préparer l'avenir.

Le rôle de l'État, c'est ainsi de promouvoir la transition énergétique et environnementale auprès des élus.

Je pense tout particulièrement au travail réalisé sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, définies en lien avec les communes. Le comité régional de l'énergie, qui s'est réuni le 22 novembre, a permis de faire le point sur nos avancées, sur ce qui va, sur ce qui ne va pas. Car il ne faut pas faire preuve d'angélisme : ces sujets sont techniques, chronophages, lourds à porter pour les petites communes.

C'est précisément parce que cette transition recouvre des sujets techniques mais qu'elle doit être l'affaire de tous que l'État déploie une planification écologique ambitieuse dans la région, dans le département. Vous le savez, car vous en êtes parties prenantes, cette planification territoriale a trois objectifs : décarboner nos modes de vie ; diminuer la pression sur la biodiversité ; adapter nos territoires au changement climatique. La Côte d'Or, du fait de poids démographique, de son activité économique, industrielle et agricole, doit fournir à elle seule 20 % de l'effort régional en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité.

Cette planification se fait avec vous, car elle passe par le concours des maires. Vous avez été sollicités par les services de l'Etat pour remplir un questionnaire dense. Je vous remercie vivement de votre participation sans faille : grâce à elle, nous allons désormais passer à la déclinaison opérationnelle de cette planification.

Car il faut le dire, en Côte-d'Or, il y a de réels atouts pour réussir la transition écologique. Le département, l'un des plus vastes de France, est couvert à 33 % de forêts et dispose de vastes espaces qui lui permettent tant l'installation d'énergies renouvelables que le développement et la protection de la biodiversité.

Ces vastes espaces sont notre richesse : ils sont le quotidien, aussi, de

la profession agricole. Ici, en Côte-d'Or, le sujet agricole et l'amélioration des modèles de production sont au cœur de notre attention. Nous le devons à nos agriculteurs, à nos éleveurs, à nos viticulteurs, à nos sylviculteurs, car la transition ne se décrète pas, elle s'accompagne.

Or, ici, la résilience de nos systèmes agricoles et le maintien des productions, si reconnues en dehors du département, doit passer par une meilleure gestion d'une ressource clef, l'eau. Ses multiples usages peuvent entraîner des tensions, aggravées par les épisodes de sécheresse qui ont touché ces dernières années la Côte-d'Or.

Mais je vous l'affirme : nous avons une marge de progression à ce sujet. Nous avons 46 syndicats d'eau, 131 communes qui gèrent la ressource en régie et seulement 5 intercommunalités sur 19 qui se sont saisies de la compétence « eau et assainissement ». Cette multiplication n'est pas satisfaisante au vu des défis sur le renouvellement des réseaux, la disponibilité de la ressource et sa qualité. Il nous faut donc aller vers une gestion intercommunale de l'eau pour réussir à rendre la ressource pérenne. Ce n'est pas au préfet de dicter quelle organisation doit se mettre en place. Mais, tout comme mon prédécesseur l'année précédente, je vous exhorte à vous regrouper. Je souligne enfin à ce sujet que les trois agences de l'eau qui interviennent en Côte-d'Or y ont, en 2024, investi plus de 13 millions d'euros, en majorité à destination des collectivités : l'État, là encore, apporte son soutien financier à ce territoire.

Chers élus, je ne veux pas être trop long. Mais je ne veux pas non plus éviter certains sujets ou vous donner l'impression que mon propos est édulcoré. Il me faut donc aborder devant vous la question du foncier et de l'urbanisme.

Nous avons encore, dans le département, 412 communes qui sont

soumises au règlement national d'urbanisme, c'est-à-dire qu'elles n'ont aucun document d'urbanisme : c'est l'Etat qui décide des permis de construire avec des règles de constructibilité limitée. Ce que je souhaite, c'est que sur leur planification territoriale, les maires reprennent le pouvoir. Et pour cela, il me semble que le bon niveau, c'est l'intercommunalité avec les PLUi. Je sais là encore l'inquiétude de certains. Mais, fidèle à la méthode dont je vous ai fait part précédemment, je suis convaincu qu'il nous faut travailler ensemble à ce sujet. Du reste, nous avons des exemples probants dans le département et je ne peux que vous encourager à aller voir comment cela se passe dans les intercommunalités qui disposent de PLUi.

L'autre sujet dont je veux vous entretenir, car je sais qu'il vous préoccupe, est celui du Zéro artificialisation nette. Je trouve, d'abord, son nom quelque peu trompeur : non, le ZAN n'est pas la fin de toute construction, l'arrêt de tous les projets, l'abandon de toute ambition. Ce dispositif doit nous obliger à faire mieux avec l'existant, avec nos friches, à rénover ce qui doit l'être. Il doit nous obliger, bien en amont des projets, à identifier finement nos besoins et nos moyens. Je vous disais que l'État est à votre écoute : des évolutions législatives ont pris en compte les inquiétudes des maires (exemptions pour certains projets industriels, nouvel échancier, nouvelles instances de dialogue au niveau régional). Ces évolutions signifient que l'État n'agit pas seul, encore moins quand il s'agit de nous inscrire collectivement dans une trajectoire de réduction de l'empreinte environnementale. Cette trajectoire, nous devons continuer à la construire ensemble et les services de l'État seront toujours à l'écoute pour accompagner et faciliter toutes les démarches constructives au service de ces transitions.

Pour réussir ces transitions écologique et environnementale, il faut encore et toujours soutenir l'innovation, cette source intarissable d'emplois et de prospérité future. C'est l'objectif du déploiement du plan France 2030 dans le département, avec depuis son lancement 63 entreprises lauréates et plus de 107 millions d'aides mobilisés pour accompagner les structures innovantes et les projets de rupture afin de faire émerger les champions industriels et technologiques de demain. La Côte-d'Or est, je tiens à le souligner, le département de la région qui a le plus bénéficié de ce plan France 2030.

Mais, au-delà de ce département, je mesure à chacun de mes déplacements en région – ce lundi au Creusot, par exemple – à quel point le travail conjoint des élus, des chefs d'entreprises et de l'État est indispensable pour mener les projets à leurs termes.

Ce travail d'équipe se retrouve au sujet de la connectivité, et je veux saluer ici en particulier l'investissement commun avec le Conseil départemental et le Conseil régional dans le déploiement du plan France Très Haut Débit, pour lequel l'État a débloqué plus de 47 millions d'euros en Côte-d'Or. Notre action conjointe a permis d'atteindre un taux d'équipement des communes en fibre quasi complet dans le département : il n'était que de 67 % en 2021 !

Enfin, préparer l'avenir, c'est investir dans l'éducation et dans la jeunesse, en assurant une instruction de qualité partout sur le territoire.

A l'école, malgré la baisse à chaque rentrée scolaire de plusieurs centaines d'élèves depuis des années, nos services ont travaillé avec ceux du rectorat pour que les petites écoles primaires en milieu rural, l'éducation prioritaire, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale bénéficient d'une attention

particulière.

Mesdames et Messieurs, chers élus,

Face aux défis qui s'imposent à nous dans ce contexte d'incertitudes, je sais pouvoir compter sur vous. Il me tient à cœur de développer ici cette relation de confiance et de sincérité que je m'applique à construire dans chacun des territoires où je sers l'Etat.

Cette relation se noue entre les deux piliers sur lesquels repose notre République indivisible, démocratique et décentralisée : l'État, dont le préfet incarne la perpétuelle continuité, et les élus, dont les maires représentent la première proximité.

J'aimerais donc conclure mon propos en rappelant – si besoin – à quel point les élus que vous êtes sont essentiels.

Vous me permettez ici d'avoir un mot tout particulier pour nos maires, pour tous nos maires des 698 communes de la Côte-d'Or, qui sont les vigies et je dirais même les sentinelles de l'action publique au quotidien.

Pour les citoyens, vous êtes souvent le premier visage de la République et à certains égards des hussards, chargés d'incarner, de représenter et surtout de transmettre le flambeau de nos belles valeurs républicaines.

Pour l'État, vous êtes des partenaires, des piliers sur qui nous pouvons toujours nous appuyer pour améliorer – tous les jours un peu plus – la qualité des politiques publiques et des services rendus à nos

concitoyens.

Je veux vous dire aussi que je mesure les difficultés qui sont les vôtres : face aux injonctions contradictoires, aux demandes nombreuses et variées de vos administrés, aux problèmes du quotidien comme du temps long que vous êtes amenés à gérer... Vos fonctions sont parmi les plus exigeantes et les plus estimables de notre pays et je le dis d'autant plus dans ce contexte difficile, avec son lot d'incertitudes.

Chers élus,

Vous l'aurez compris, ma porte, comme celle des sous-préfets, vous sera toujours ouverte et je serai toujours à l'écoute des bonnes idées et initiatives qui iront dans le sens de l'intérêt général et du succès de notre département.

État et collectivités détiennent chacun une part de la réussite de la Côte-d'Or et de notre pays, sachons cultiver nos liens et les densifier toujours pour l'avenir.

Je vous remercie !